

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Le présent document est édité par RS Hydro. Si aucune autre entité n'est mentionnée, alors RS Hydro est considéré comme le Vendeur. En achetant les produits du Vendeur, l'Acheteur confirme que les termes et les conditions suivantes s'appliquent spécifiquement au Vendeur pour les commandes de produit de l'Acheteur.

Quand bien même l'Acheteur envoie au Vendeur une autre forme d'accord, ou des modifications à cet accord et à moins que le Vendeur ne l'accepte expressément par un écrit signé via un signataire dûment autorisé du Vendeur, ces termes seront les termes exclusifs régissant la vente de Produits par le Vendeur. Si l'Acheteur est en désaccord avec ces termes, l'Acheteur doit contacter le Vendeur pour discuter des points divergents. Toute modification doit être faite par écrit et signée via un signataire dûment autorisé du Vendeur.

2. TERMES ET CONDITIONS DE VENTE

Sont assujetti aux termes et conditions suivantes sous toutes réserves, tous les achats de Produits de l'Acheteur auprès du Vendeur par voie électronique, téléphonique, papier ou toute autre forme de transmission:

- a. Si l'Acheteur a déjà un accord signé avec le Vendeur, et que l'un des termes de cet accord entre en conflit avec une quelconque partie de ces termes et conditions, alors celui-ci sera appliqué lors de la commande de l'Acheteur en remplacement de ladite partie en question; le reste de ces termes et conditions de vente sera néanmoins applicable.
- b. Si l'Acheteur n'a pas de contrat de vente signé avec le Vendeur, ces termes et conditions seront les termes exclusifs régissant la vente de produits par le Vendeur.

Ces termes et conditions sont régis par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles. Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles ont la compétence exclusive pour toute question découlant et en relation avec ces termes. La Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises ne sera pas applicable.

3. PRODUITS

Les produits sont ceux décrits dans la confirmation de commande ou bordereau d'expédition du Vendeur, en cas de divergence entre la commande de l'Acheteur et la confirmation de commande ou bordereau d'expédition du Vendeur, l'Acheteur se doit d'informer le Vendeur par écrit de son désaccord, au plus tard cinq jours ouvrables après réception de la confirmation de commande ou bordereau d'expédition du Vendeur. Dans le cadre de ces termes et conditions, on entend par le terme Produits, tous les Produits et Services qui sont fournis par le Vendeur.

4. PRIX

Les prix des produits sont hors TVA et confirmés à l'Acheteur par le Vendeur, et sauf indication contraire, seront FCA (Incoterms 2010) au lieu choisi du Vendeur, c'est à dire le lieu de fabrication ou le lieu de stockage, et le paiement sera dû dans les 30 jours suivant la date de la facture comme indiqué dans cette clause. Si l'Acheteur se doit d'organiser le transport à l'exportation, sur simple demande du Vendeur, l'Acheteur accepte de fournir gratuitement au Vendeur, la preuve de l'exportation ou toute autre preuve de l'exemption de taxes ou de droits pour les autorités fiscales et douanières, à défaut de quoi, le montant de toutes taxes ou droits payables par le Vendeur dans le cadre de la vente du produit devront être payés sans délai par l'Acheteur au Vendeur sur présentation de la facture du Vendeur. L'Acheteur n'est pas autorisé à déduire sur les paiements dus au Vendeur une quelconque compensation. Le Vendeur a le droit de réclamer à tout moment le paiement intégral ou partiel, en avance et/ou réclamer une garantie de paiement. Si l'Acheteur ne parvient pas à payer le Vendeur dans les temps impartis, l'Acheteur accepte de rembourser au Vendeur tous les frais du Vendeur pour la collecte des montants dus et à payer les intérêts au Vendeur sur tout retard de paiement à un taux de 10% au-dessus du taux de base de la banque du Vendeur jusqu'à ce que le paiement soit effectué. Par le simple fait de la non-exécution du paiement par l'Acheteur, celui-ci est en défaut sans préavis. Le Vendeur peut suspendre ou annuler la livraison de toute commande ou reliquat dans le cas où l'Acheteur dépasse sa limite de crédit avec le Vendeur. Toutes les remises de fonds doivent être opérées en un seul versement dans la totalité du montant de la facture (ajustée de tous les avoirs potentiels) et doivent être en conformité avec les exigences suivantes:

- 1) Virement bancaire ou transfert électronique de fonds (avec référence du numéro de facture) et l'Acheteur doit être à l'origine du versement.
- 2) Lettre de crédit irrévocable (avec référence numéro de facture). Toute déviation ne sera acceptée, que si elle est approuvée à l'avance par écrit, par un signataire dûment autorisé du Vendeur et doit être accompagnée d'une documentation en référence des factures payées.

5. LIVRAISON

Les dates de livraison données par le Vendeur ou qui sont énoncées dans la confirmation ou l'acceptation de commande du Vendeur sont seulement des estimations et ne sont pas juridiquement opposables. Le Vendeur ne peut pas garantir la livraison à une date précise. L'Acheteur sera facturé pour la quantité effectivement livrée. Sauf convention contraire par écrit, la livraison peut être faite en plusieurs fois. Le délai de livraison peut être prolongé si, et aussi longtemps que, l'Acheteur est retardée dans l'exécution de son obligation de paiement au Vendeur.

Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou dommage que ce soit, en raison du retard de la livraison (y compris en cas de reliquat) à moins que cela ne soit attribuable à une négligence grave du Vendeur ou une faute intentionnelle. La quantité mentionnée sur le bordereau de livraison du Vendeur est acceptée par les deux parties comme étant correcte, sauf opposition écrite de l'Acheteur dans les cinq jours ouvrables à compter de la livraison.

Si l'Acheteur refuse d'accepter la livraison des produits ou de tout reliquat, le Vendeur peut, sans préjudice de ses autres droits, prendre des dispositions pour le stockage des produits aux frais et risques de l'Acheteur. Tout risque de perte ou de dommage est transféré à l'Acheteur lorsque les produits ont été mis à la disposition de l'Acheteur dans les locaux du Vendeur, ou tout autre endroit convenu par écrit. Le Vendeur conserve la propriété des produits livrés à l'Acheteur jusqu'à ce que le Vendeur reçoive le paiement intégral pour tous les produits décrits dans la confirmation du Vendeur. Le titre de propriété des produits passe à l'Acheteur, si l'Acheteur revend les produits ou des produits manufacturés avec les produits vendus par le Vendeur, l'Acheteur attribue au Vendeur tous les produits de leur vente à concurrence des montants dus au Vendeur, et l'Acheteur doit détenir ces montants séparément pour le compte du Vendeur.

Le Vendeur doit avoir le droit d'accéder à tous les locaux où les produits sont stockés pour inspecter ou récupérer les marchandises si l'Acheteur est en violation de l'un de ces termes ou est déclaré en faillite, en demandes moratoire (temporaire), est insolvable ou est incapable de payer ses dettes, ou prend des mesures ou toute autre personne prend de telles mesures en vue de la liquidation de l'entreprise de l'Acheteur.

6. GARANTIE LIMITÉE

Les produits vendus par le Vendeur à l'Acheteur sont conformes aux spécifications du fabricant comme indiqué dans le(s) manuel(s) fourni(s) à l'Acheteur (la «Garantie limitée»). L'Acheteur inspectera à la réception, tous les produits pour dommage, défaut ou manquement, et donnera au Vendeur un avis écrit dans les cinq jours ouvrables à compter de la livraison de tout dommage, défaut ou manquement que l'Acheteur aurait constaté.

Dans le cas où l'Acheteur revend les produits, l'Acheteur est responsable de tous les dommages aux produits. L'Acheteur doit donner au Vendeur un avis écrit de tout défaut dans la période de garantie du produit. Sauf convention contraire entre le Vendeur et l'Acheteur, la période de garantie commence à partir de la date d'envoi et s'étend sur douze mois. Si tous les produits ne sont pas conformes à la garantie limitée ou sont défectueux, le Vendeur peut, à sa discrétion, réparer les produits, remplacer les produits par des articles de la même gamme ou compatibles, par des produits neufs, réparés ou remboursés au prix d'achat. Ceci est le recours exclusif de l'Acheteur pour violation de la garantie. Le Vendeur n'est pas responsable des conditions ou des applications sur lesquelles le Vendeur n'a aucun contrôle. Les défauts ou problèmes en raison de conditions ou applications inadaptées ne sont pas la responsabilité du Vendeur. Ces conditions comprennent l'usure normale, catastrophe, faute ou négligence de l'utilisateur ou un tiers autre que le Vendeur, une mauvaise installation, l'application, le stockage, l'entretien ou l'utilisation des produits, ou d'autres causes externes aux produits, ou le défaut de se conformer à toutes recommandations applicables du Vendeur.

La garantie ne couvre pas, et le Vendeur ne garantit pas, les batteries de tout type utilisé en relation avec les produits fournis. En ce qui concerne tous les produits qui ne sont pas fabriqués par le Vendeur, seule la garantie, le cas échéant, donnée par le fabricant sont applicables. Le Vendeur ne sera pas responsable des coûts de main-d'œuvre de l'enlèvement ou la réinstallation des produits. Dans le cas des produits réparés ou remplacés par le Vendeur, la garantie prend fin à la fin de la période de garantie d'origine.

L'Acheteur ne doit en aucun cas retourner les produits avant que le Vendeur autorise l'Acheteur à le faire. Un Produit retourné sans autorisation ne pourra être réparé ou remplacé, et sera retourné à l'expéditeur à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur supporte le coût et les risques de transport des produits ou les pièces défectueuses de celui-ci au Vendeur, et le Vendeur supporte les frais et les risques du transport de retour à l'Acheteur.

Si les produits, ou toute partie de celle-ci, se trouvent ne pas avoir un défaut, ou si le défaut est imputable à une action ou un manque de la part de l'Acheteur, son personnel, ses clients ou d'autres personnes, après que la livraison a été effectuée, l'Acheteur doit payer tous les frais de transport, en tout état de cause, sauf comme indiqué dans l'article 7, la mesure de la responsabilité de quelque manière du Vendeur résultant est égal au prix d'achat net Acheteur

effectivement payé au Vendeur. Cette garantie limitée est donnée uniquement à l'Acheteur original et ne couvre pas tout acquéreur subséquent ou cessionnaire des produits du Vendeur. L'Acheteur original n'a pas le droit de prolonger ou de transférer cette garantie à toute autre partie. Dans toute mesure permise par la loi, cette garantie est en lieu et place de toutes les autres garanties, conditions, représentations ou d'autres termes, qu'elle soit écrite ou orale, expresse ou implicite par la loi, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

7. LIMITATION DES SINISTRES

Le Vendeur ne peut-être tenu responsable d'aucun dommage découlant de l'achat, de la possession ou de l'utilisation des produits fournis par le Vendeur à l'Acheteur, de l'utilisation de l'Acheteur de toute fonction sur les sites Web du Vendeur ou tout conseil technique que le Vendeur peut offrir, sauf comme convenu dans l'ensemble de la garantie limitée ci-dessus ou en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle dans la mesure où elle peut-être imputable au Vendeur.

Le Vendeur ne sera pas responsable des dommages indirects ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, à la perte de profits, le coût d'un substitut pour les produits achetés par l'Acheteur, les réclamations de tiers ou l'atteinte à la personne ou des biens. Le Vendeur ne peut être tenu responsable d'aucun dommage, de blessure, de contamination ou de perte résultant en relation avec la violation par l'Acheteur de ses obligations en vertu de l'article 13 et l'Acheteur devra indemniser le Vendeur, ses employés, les fournisseurs et les sous-traitants contre toutes réclamations, coûts, pertes ou dommages liés à une telle violation. Les conditions de limitation, à l'exclusion ou l'établissement de la responsabilité, qui peut être invoquée par des fournisseurs ou des entrepreneurs indépendants du Vendeur contre le Vendeur en ce qui concerne les marchandises livrées, peuvent également être invoquées contre l'Acheteur. Rien dans l'article 6 et l'article 7 ou dans toute autre partie de cet accord est destiné ou ne doit être interprété comme excluant ou limitant la responsabilité du Vendeur pour (1) les dommages résultant de la fraude, de négligence grave ou de faute intentionnelle par le Vendeur (non compris les employés, les sous-traitants ou agents) ou son management exécutif; ou (2) toute autre responsabilité qui ne peut pas être exclue ou limitée en vertu du droit applicable.

8. CONSEILS TECHNIQUES ET AUTRES SERVICES

L'Acheteur est responsable de la conception, la configuration, l'intégration, les tests et l'étiquetage de tout système que l'Acheteur fait en utilisant des produits que l'Acheteur achète auprès du Vendeur et l'Acheteur ne peut compter sur aucune déclaration du Vendeur sur le site web du Vendeur ou de toute déclaration faite par le Vendeur à propos de l'adéquation des produits ou services fournis par l'Acheteur.

L'Acheteur est responsable des tests et des investigations faites sur les produits pour former un jugement indépendant quant à leur aptitude à l'emploi, la conversion ou la transformation prévue par l'Acheteur et ne peut faire aucune réclamation contre le Vendeur sur la base des conseils techniques, des déclarations, des données, des services du Vendeur ou ses recommandations.

9. BREVETS

Le Vendeur garantit que les produits fournis ci-dessous sont livrés libres de droit et toute revendication légitime d'un tiers pour violation de brevets valides, américain ou européen. Dans le cadre d'une telle réclamation, si le Vendeur est promptement informé par écrit par l'Acheteur et qui lui est donné le pouvoir, l'information et l'assistance, subordonner au fait que l'Acheteur ne doit prendre aucune position défavorable, le Vendeur doit défendre, ou régler à ses frais, toute poursuite ou procédure contre l'Acheteur sur la base d'une réclamation valide pour infraction et qui entraînerait une violation de la garantie mentionnée dans la présente section et le Vendeur doit payer tous les dommages et frais adjugés dans celui-ci contre l'Acheteur en raison de cette violation.

Dans le cas où un produit ou une partie de celui-ci est dans un tel procès pour constituer une telle violation et l'utilisation aux fins prévues dudit produit ou une pièce est enjoint, le Vendeur doit, à ses frais et en option, soit obtenir pour l'Acheteur le droit de continuer à utiliser ledit produit ou d'une partie, ou remplacer avec un produit identique ou d'une partie non-contrefaite, ou modifier ce produit de sorte qu'il devient non-contrefaçon, ou retirer le produit et rembourser à l'Acheteur le prix d'achat (moins l'amortissement raisonnable pour toute période d'utilisation) et tous les frais de transport payés séparément par l'Acheteur.

Ce qui précède énonce l'entière responsabilité du Vendeur pour contrefaçon de brevet par les produits ou toute partie de celle-ci et est soumise à l'Acheteur d'en informer immédiatement le Vendeur de toute réclamation et permettant au Vendeur une pleine conduite de la réclamation. Cela ne vaut pas pour tout produit ou partie spécifiée par l'Acheteur ou fabriqués à la conception de l'Acheteur, ou à l'utilisation de tout produit ci-dessous fournie conjointement avec tout autre produit dans une combinaison non fourni par le Vendeur dans le cadre de cette transaction. Quant à un tel produit ou d'une partie, où l'utilisation de cette combinaison, le Vendeur décline toute responsabilité pour contrefaçon de brevet et l'Acheteur sera exonéré au Vendeur contre toute réclamation d'infraction découlant.

10. ÉVÉNEMENTS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DU VENDEUR

Le Vendeur est en droit d'invoquer la force majeure si la mise en œuvre de l'accord est, en tout ou en partie, temporairement ou non, empêchée ou entravée par des circonstances raisonnablement hors de son contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques extrêmes, catastrophe naturelle, guerre, le feu, la commission gouvernementale, le site ou la construction de barrages, les interruptions de transport, les grèves, les interruptions de travail spécifiques ou des travaux à la règle des ralentissements et des lock-out, bris de machine, retard dans la mise à disposition au Vendeur de pièces, bon ou services commandés auprès de tiers, des accidents et les interruptions des opérations commerciales. En cas de force majeure de la part du Vendeur, le Vendeur ne sera pas responsable et ses obligations sont suspendues. Si la force majeure dure plus de 90 jours, à la fois le Vendeur et l'Acheteur sont autorisés à annuler les parties non viables de l'accord via une déclaration écrite.

11. LICENCE DES LOGICIELS

Tel qu'il est utilisé dans ces conditions, le terme «Logiciel» désigne un objet sous forme de code lisible par machine uniquement, via un programme informatique ou la compilation de données fixé sur tout support d'expression tangible, ou tout support de stockage, à partir de laquelle le programme peut être perçu, reproduit ou communiqué à l'aide d'une machine ou d'un dispositif. Il comprend sans limitation, tout logiciel d'exploitation propriétaire du Vendeur, prévu pour le fonctionnement ordinaire des produits, un logiciel optionnel pour améliorer le fonctionnement du produit, ainsi que toute mise à jour ou révisions de ce matériau Vendeur fournit en exécution d'un engagement spécifique écrit ou autrement. Rien ici ne doit être considérée comme créant une obligation de la part du Vendeur de fournir tout soutien, mises à jour ou des révisions de tout logiciel autre que conformément à une obligation écrite distincte de le faire. A l'Acheteur, est accordé une licence limitée pour tout logiciel et la documentation de l'utilisateur correspondant délivré par le Vendeur, que ce soit dans le cadre de tout produit ou séparément. L'Acheteur n'a pas de licence pour tout autre logiciel ou de la documentation.

Cette licence limitée permet à l'Acheteur:

1) D'utiliser le Logiciel et Documentation de l'utilisateur que sur les produits sur lesquels il est installé au moment de la livraison ou, si le logiciel est fourni séparément, en relation avec les produits fournis par le Vendeur.

2) De faire une copie du Logiciel sous forme lisible par machine uniquement à des fins de sauvegarde, à condition que l'Acheteur reproduise sur toute copie la mention du droit d'auteur et toute autre mention de propriété indiquée sur l'exemplaire original. L'Acheteur doit obtenir une licence supplémentaire du Vendeur (que le Vendeur peut accorder ou pas à sa seule discrétion) avant d'utiliser le Logiciel dans le cadre de tout autre équipement ou à toute autre fin. L'Acheteur n'aura pas d'autres droits en vertu de cette licence. L'Acheteur ne peut distribuer des copies du Logiciel ou Documentation de l'utilisateur à d'autres, ou transférer électroniquement le logiciel d'un ordinateur à un autre où sur un réseau. Le logiciel contient des secrets commerciaux du Vendeur. Afin de protéger ces secrets commerciaux, l'Acheteur ne peut ni modifier, ni décompiler, ni désassembler ou réduire le logiciel à une forme perceptible par l'homme. L'Acheteur ne peut pas modifier, adapter, traduire, louer, prêter, revendre à profit ou d'autres fins, distribuer en réseau, ou créer des œuvres dérivées basées sur le Logiciel ou toute partie de celle-ci. Tous les logiciels et Documentation de l'utilisateur est protégé par les lois sur le copyright, les œuvres de l'auteur, et au Royaume-Uni, Etats-Unis et les brevets européens et par les traités internationaux applicables. Aucune licence en vertu de ces droits n'est transférée à l'Acheteur, sauf indication contraire ci-dessus. Tous les logiciels fournis par le Vendeur reste la propriété du Vendeur. Si l'Acheteur reçoit un logiciel rendant un autre logiciel redondant, l'Acheteur doit retourner le Logiciel redondant au Vendeur.

12. ATTESTATION DE CONFORMITE RÉGLEMENTAIRE

Le Vendeur donnera à l'Acheteur, dans la mesure du possible, les certifications et attestations de conformité sur demande et l'Acheteur les fournira à tous ceux qui devront les recevoir ainsi que demandé par la loi. L'Acheteur accepte de disposer de produits et/ou emballages à usage unique en vertu des lois applicables sur l'élimination des déchets et le recyclage.

13. CONFORMITE AUX CONTRÔLES DES EXPORTATIONS

L'Acheteur s'engage auprès du Vendeur que tous les produits, la technologie ou le logiciel reçu par l'Acheteur de la part du Vendeur ne seront exportés par l'Acheteur, que dans le respect des lois de contrôle des exportations.

L'Acheteur accepte de ne pas utiliser ou sciemment soutenir l'utilisation par d'autres personnes de tels produits, technologies ou logiciels dans la conception, le développement, la production ou l'utilisation des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou de missiles balistiques, systèmes de distribution, ayant une activité explosive avec cycle du combustible.

14. COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le Vendeur peut offrir ses produits à la vente par Internet, e-mail ou autres méthodes de communications électroniques. Toutes les ventes de produits fabriqués à l'aide d'une telle méthode seront régies par les présentes conditions, les termes de l'accord, et par toutes les conditions supplémentaires énoncées ou référencés sur le site

Internet du Vendeur ou de communications électroniques. En cas de conflit entre les dispositions de l'accord de vente régissant ou des termes supplémentaires et ces termes et conditions, les dispositions de la convention de vente d'administration ou de telles conditions supplémentaires prévalent.

L'Acheteur ne peut et ne doit en aucun cas partager un mot de passe, un code d'accès ou des correspondances commerciales émises par le Vendeur, et le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou révoquer un accès. L'Acheteur est seul responsable d'assurer la sécurité et l'intégrité de son processus de commande. Toute information fournie par le Vendeur via un site Internet ou de communication électronique (1) est soumise à la correction ou la modification sans préavis, et (2) est prévu pour l'usage exclusif de l'Acheteur dans le but de faciliter les transactions individuelles portant sur l'achat et la vente des produits du Vendeur. L'Acheteur convient qu'il ne doit pas compter sur de tels renseignements à des fins autres que de faire des achats individuels et ne doit pas chercher pas à faire valoir ces informations contre le Vendeur pour tout autre but. L'Acheteur accepte expressément que le Vendeur peut émettre des acceptations de commande électroniques ou des confirmations et des factures électroniques pour les achats de produits fabriqués à l'aide de l'Internet, e-mail ou toute autre méthode de communication électronique sur ordinateur, et accepte d'honorer ces acceptations ou confirmations de commande et les factures comme si elles avaient été livrées par écrit.

15. PROTECTION DES DONNÉES

En sa qualité de responsable, le Vendeur traite et contrôle les données personnelles de l'Acheteur chaque fois que ce dernier entre en relation avec le Vendeur. Le Vendeur s'engage à assurer ce niveau de traitement aux fins suivantes: établir et maintenir à jour sa base de données de débiteur et les profils de risque respectifs, ainsi que pour des fins opérationnelles, d'affacturage et de rationaliser les questions de protection des données au sein de son groupe. En concluant un accord avec le Vendeur, l'Acheteur consent à ce traitement, et à la communication de ces données à des sociétés affiliées au Vendeur pour les mêmes fins que mentionné ci-dessus. A condition que le Vendeur assure des garanties adéquates, l'Acheteur consent également au fait que le Vendeur peut envoyer les données de l'Acheteur aux sociétés affiliées du Vendeur situées dans une juridiction en dehors de l'EEE. Les données de l'Acheteur seront conservés aussi longtemps que nécessaire, et au moins jusqu'à ce que la relation Vendeur / Acheteur prenne fin. L'Acheteur est en droit de s'opposer à tout moment et gratuitement au traitement de ses données à des fins de marketing direct en envoyant un courriel exprimant son opposition au Vendeur. L'Acheteur a le droit d'accéder à ses données et de les faire rectifier le cas échéant.

16. ANTI-BLANCHIMENT

Le Vendeur s'est fermement engagé à éviter toute implication dans le blanchiment d'argent, de se conformer pleinement à toutes les exigences relatives à la traçabilité des comptes financiers ainsi que demandé par la loi, de déclarer les devises, d'enregistrer et de prendre des mesures positives pour prévenir, détecter et signaler aux autorités compétentes en cas de soupçons de violations. Le Vendeur demandera des informations appropriées à ses Acheteurs pour permettre au Vendeur de déterminer si l'Acheteur a une préoccupation légitime, et est digne de confiance et solvable. L'Acheteur accepte de coopérer avec le Vendeur à tous égards pour permettre au Vendeur d'atteindre les objectifs du Vendeur énoncés dans la présente clause.

17. RÉSILIATION POUR DÉFAUT

Si l'Acheteur ne remplit pas une ou plusieurs de ses obligations ou conditions, ne les remplit pas à temps ou de manière adéquate, si celui-ci est déclaré défaillant, si les demandes moratoire (temporaire), s'il est insolvable ou est incapable de payer ses dettes, ou prend des mesures ou toute autre personne prend des mesures en vue de la liquidation de l'entreprise de l'Acheteur, ou si les actifs de l'Acheteur sont attachés en tout ou en partie, ou si l'Acheteur subit un événement qui est analogue à une des personnes susmentionnées dans toute juridiction, le Vendeur a le droit de suspendre la mise en œuvre de l'accord ou de résilier le contrat en totalité ou en partie, sans préavis ni défaut antérieur, par déclaration écrite, à son gré et toujours en réservant tous les droits auxquels il a droit par rapport aux montants dus au Vendeur, la compensation des coûts, dommages et intérêts. Dans ces cas, toutes les demandes du Vendeur sur l'Acheteur sont immédiatement et totalement dues. L'Acheteur est autorisé à résilier le contrat que dans les événements mentionnés dans ces termes et conditions, et seulement après paiement au Vendeur de tous les montants dus au Vendeur à ce moment-là.

18. RETOURS ET ANNULATIONS

Contactez notre service comptable pour recevoir une autorisation de retour et les instructions d'expédition. Tous les frais de transport pour les marchandises retournées seront réglés par le client, le Vendeur s'octroyant le droit de refuser le retour de certains articles. Les retours acceptés seront crédités sur le compte du client, hormis le remboursement des frais. Les commandes annulées avant l'expédition seront facturées concernant tous les travaux réalisés et les matériaux non réparables selon le taux normal appliqué pour les réparations. Les commandes annulées après expédition et selon accord avec le Vendeur pour le retour, seront soumises à des frais de mise en stock, avec un minimum de 20% du prix de la commande. Les articles retournés doivent arriver dans les locaux du Vendeur dans les 2

semaines suivant l'expédition initiale, dans leur emballage d'origine, non ouvert, permettant la vente des produits. Les commandes spéciales, y compris les câbles, seront soumises à des frais d'annulation selon le prix d'acquisition.

19. MINIMUM EXIGIBLES DE COMMANDE

Le Vendeur applique un montant minimum de commande sur certains produits, l'Acheteur sera informé sur demande, selon le cas. Les paiements pour les marchandises en-dessous de £250 doivent être payés à l'avance soit (1) par virement bancaire BACS, soit (2) Carte de crédit (AMEX non accepté) ou (3) Chèque (avec un minimum de 4 jours pour encaissement qui doit être effectif avant que les marchandises commandées soient expédiés). Les paiements par carte de crédit pour les biens et services au-dessus de £ 250 sont soumis à un supplément de 2%. 0% supplément pour les paiements par carte de crédit pour les biens et services dans le cadre de £ 250.

20. REPARATIONS

Toutes les pièces et les frais de main-d'œuvre sont facturés à un taux fixe standard, à 30 jours, le prix de réparation ne comprenant pas les frais de retour d'expédition. Toutes les pièces et la main-d'œuvre nécessaires sont couvertes par ce forfait. Les réparations seront effectuées selon les indications de temps des fournisseurs du Vendeur, les réparations sont garanties pendant 90 jours. À notre discrétion, nous pouvons utiliser des matériaux remis à neuf d'usine dans la réparation de toutes les lignes de produits.

21. EXPÉDITION

Le titre et les risques de perte passeront du Vendeur à l'Acheteur dès l'enlèvement par un transporteur public au bureau du Vendeur. Tout courrier et frais d'expédition sont prépayés par le Vendeur, et facturé à l'Acheteur, sauf demande contraire, selon les Incoterms 2010 FCA. Le Vendeur offre la possibilité d'assurance de messagerie moyennant des frais supplémentaires. Toutes les commandes sont normalement expédiées par Fédéral Express, DHL, UPS ou autre transitaire en fonction de la demande du client. Les commandes internationales sont expédiées par voie aérienne, sauf disposition contraire. Le Vendeur conditionne et emballe tous les produits afin de répondre aux exigences du produit et du transporteur. L'équipement est vérifié avant l'expédition et part de chez le Vendeur en état de fonctionnement. Merci d'examiner tous les envois dès réception. L'Acheteur doit informer le Vendeur de tous les produits manquants à la commande ou si l'envoi est endommagé, et de déposer une réclamation auprès du transporteur immédiatement. Le Vendeur conseillera et assistera toute réclamation auprès du transporteur. Toutes les demandes doivent être faites dans les 10 jours. Le Vendeur n'est en aucun cas responsable des retards dus à des grèves, accidents lié au transporteur, ou d'autres problèmes au-delà de notre contrôle.

22. AUTRES

(A) Ces termes et conditions énoncées dans toute la mesure des obligations et responsabilités du Vendeur. Autre que ce qui est expressément prévu dans ces termes, toutes les garanties, les conditions, les représentations faites par le Vendeur, et tous les autres termes, dans chaque cas, expresse ou implicite par la loi, sont exclues dans toute la mesure permise par la loi. (B) Aucune partie de ces termes n'est destinée à conférer un avantage à une tierce partie. (C) Le défaut ou le retard par le Vendeur à appliquer une disposition quelconque de ces termes ne seront pas considérés comme une renonciation à un quelconque des droits du Vendeur en vertu de ces termes. (D) Chaque disposition de cet accord est distinct et indépendant. Si une disposition ou partie d'une disposition est jugée par un tribunal qui a compétence appropriée pour être illégale, nulle ou inapplicable, elle doit, dans cette mesure est réputée ne pas faire partie de ces termes, mais le reste de cette disposition et tous les autres termes ne sont pas affectées.